

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 30 janvier 2026

Date de la convocation du Comité syndical : 16 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, M. Claude CAUDAL, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME **pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Dorothée PACAUD, Jocelyne PHILODEAU, M. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mmes Laura GLASS, Manuella PELLETIER SORIN, Laetitia PELTIER, M. Christian GAUTHIER, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Johan BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Christophe LEGLAND, Jean Yves MARNIER, Loïc PLANET **pour Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mme Eloïse BOURREAU GOBIN (pouvoir à Mme Pascale. BRIAND), Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, M. Yves BLANCHARD, M. Jean Michel BRARD, M. Gaetan LEAUTE. Mme Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à Jocelyne PHILODEAU), M. Alain PINABEL, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN

~~~~~

### **OBJET : DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES EPCI ADHERENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Madame la Président rappelle à ses collègues que conformément à l'article 7 des statuts du P.E.T.R., la contribution financière des EPCI adhérents dépend du nombre d'habitants.

Compte tenu de l'excédent 2025 reporté au budget primitif, sur la base de la population INSEE inscrite sur les fiches DGF 2025, la participation pourrait s'établir comme suit, à raison de 1.21 € par habitant :

| Communauté de communes       | Population INSEE<br>fiche DGF 2024 | Montant de participation<br>proposé |
|------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| CA Pornic Agglo Pays de Retz | 70 582                             | 85 404.00€                          |
| Grand-Lieu Communauté        | 42 810                             | 51 800.00€                          |
| CC Sud Estuaire              | 31 905                             | 38 605.00€                          |
| CC Sud Retz Atlantique       | 26 145                             | 31 635.00€                          |

Entendu l'exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **FIXE** le montant de la participation 2026 des EPCI adhérents comme suit :

Cté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.....85 404 Euros  
Grand-Lieu Communauté.....51 800 Euros  
Cté de Communes Sud Estuaire.....38 605 Euros

Sud Retz Atlantique Communauté. ....31 635 €uros

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

La Présidente,  
Pascale BRIAND

